

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/508
22 juillet 2004

(04-3172)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Déclaration faite par l'Organisation mondiale de la santé (OMS)
à la réunion des 22 et 23 juin 2004

Le deuxième Forum mondial et le Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN)

1. Compte tenu de la mondialisation rapide de la production des denrées alimentaires et des échanges commerciaux, et de la probabilité de la survenue d'incidents internationaux liés aux aliments contaminés, il est important d'assurer l'échange d'informations de routine concernant les problèmes de sécurité sanitaire des aliments entre autorités de sécurité sanitaire des aliments au niveau international et d'accéder rapidement à l'information en cas d'urgence liée à la sécurité sanitaire des aliments.

2. Au Sommet d'Okinawa en 2000, le G-8 a encouragé la FAO et l'OMS à "organiser périodiquement des réunions internationales des autorités de réglementation dans le domaine de la sécurité des aliments afin de faire avancer le processus de consultations publiques à partir des données scientifiques. Le premier Forum mondial FAO/OMS des autorités de réglementation dans le domaine de la sécurité des aliments s'est tenu à Marrakech (Maroc) au début de 2002. Grâce à la générosité financière du G-8 et d'autres pays, le deuxième Forum mondial se tiendra du 12 au 14 octobre 2004 à Bangkok (Thaïlande) et aura pour thème la "*Création de systèmes de sécurité sanitaire efficaces*". Deux des sous-thèmes concerneront: 1) le renforcement des services officiels de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments; et 2) la surveillance épidémiologique des maladies d'origine alimentaire et systèmes d'alerte rapide sur la sécurité sanitaire des aliments. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter le site http://www.foodsafetyforum.org/global2/index_en.asp.

3. Un nouveau *Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN)* sera mis en place à l'occasion du prochain forum mondial à Bangkok. Ce réseau est actuellement constitué par l'OMS, avec le soutien du gouvernement espagnol. Les États membres de l'OMS lui ont récemment demandé de communiquer de façon proactive au sujet de la sécurité sanitaire des aliments; le nouveau réseau permettra d'améliorer la circulation de l'information entre les autorités de sécurité sanitaire des aliments à travers le monde et offrira en outre à l'OMS la possibilité de transmettre instantanément et facilement les informations importantes en cas de nécessité.

4. Il a également été demandé à l'OMS de fournir aux États membres instruments et appui pour accroître leur capacité de réaction face aux urgences sanitaires que peut susciter la contamination naturelle, accidentelle ou délibérée des aliments. Par conséquent, un réseau ciblant les urgences sanitaires liées aux maladies d'origine alimentaire (INFOSAN EMERGENCY) fera partie intégrante d'INFOSAN. Ce réseau d'urgence a pour but de compléter et de soutenir le réseau mondial OMS d'alerte et d'action en cas d'épidémie (GOARN). Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter le site http://www.who.int/foodsafety/fs_management/infosan/en/.

Recherche de données

5. Deux recherches de données ont été lancées en vue des réunions d'experts conjointes FAO/OMS.

6. Les normes du Codex sont fondées sur les évaluations des risques faites par l'OMS en collaboration avec la FAO. Il est essentiel d'utiliser des données provenant à la fois des pays développés et des pays en développement pour que les évaluations scientifiques reflètent réellement la situation mondiale. La communication des données par les pays membres et les autres parties prenantes compétentes à travers le monde constitue donc un élément fondamental.

7. En premier lieu, il est demandé des données pour la consultation d'experts conjointe FAO/IOC/OMS sur les biotoxines dans les mollusques bivalves.

8. Afin de répondre à la demande du Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche (CCFFP), de rendre un avis scientifique au CCFFP pour permettre l'établissement de niveaux maximaux de toxines dans les crustacés, de donner des orientations au sujet des méthodes d'analyse de chaque famille de toxines, ainsi que de la surveillance du phytoplancton produisant des biotoxines et des mollusques bivalves en conjonction avec les travaux du CCFFP sur la proposition d'avant-projet de normes pour les mollusques bivalves vivants et transformés, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Commission intergouvernementale océanographique de l'UNESCO (IOC) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) organiseront une consultation d'experts conjointe du 27 septembre au 1^{er} octobre 2004 à Oslo (Norvège).

9. Gouvernements, organisations intéressées, entreprises et particuliers sont invités à communiquer tout renseignement concernant la toxicité; l'épidémiologie; l'évaluation de l'exposition; la méthode d'analyse; la formation, l'avenir et la présence des mollusques bivalves; et les mesures de lutte contre les familles de toxines suivantes:

- saxitoxines (y compris analogues, les néosaxitoxines par exemple);
- acide domoïque;
- acide okadaïque (y compris diols, acyles, esters 7-O, etc.);
- pecténotoxines;
- yessotoxines;
- brévétotoxines;
- azaspiracides;
- imines cycliques (y compris spirolides, pteriatoxines, pinnatoxines, etc.).

10. Bien que le délai soit dépassé, l'OMS continue de recueillir des données pour ce travail et a particulièrement besoin de données sur la prévalence et la concentration de chaque toxine dans les mollusques bivalves, ainsi que de rapports d'enquête épidémiologique indiquant les mollusques bivalves concernés, les toxines détectées dans les denrées alimentaires concernées, le taux de concentration de la toxine dans la denrée alimentaire, etc. L'OMS espère donc recevoir toutes les données qu'il sera possible de fournir.

11. L'autre recherche de données concerne le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires. La soixante-quatrième réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JEFCA) qui se tiendra du 9 au 17 février 2005 à Rome (Italie) permettra d'évaluer ou de réévaluer les substances suivantes:

- acrylamide;
- arsenic;

- carbamate d'éthyle;
- éthers diphényles polybromés;
- hydrocarbures aromatiques polycycliques, y compris le benzopyrène;
- étain (non organique).

12. Tous les renseignements sur la toxicité, l'épidémiologie, l'évaluation de l'exposition, la méthode d'analyse, la formation, le devenir de ces composés et leur présence dans les aliments doivent être communiqués avant le **31 juillet 2004**. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter le site <http://www.who.int/pcs/jecfa/call64.pdf>.

***Enterobacter sakazakii* et autres micro-organismes en cause présents dans les préparations en poudre pour nourrissons**

Renseignements d'ordre général

13. Une question de sécurité sanitaire des aliments relative à la présence d'*E. sakazakii* dans les préparations en poudre pour nourrissons a été examinée à la 35^{ème} session du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH). Le CCFH a demandé à la FAO et à l'OMS d'organiser le plus tôt possible une réunion d'experts sur les agents pathogènes en cause, dont *E. sakazakii* et *Clostridium botulinum* présents dans les préparations en poudre pour nourrissons.

14. En réponse à cette demande, la FAO et l'OMS ont organisé une réunion d'experts sur cette question en février 2004 et présenté le rapport à la 36^{ème} session du CCFH. Le rapport de la réunion est disponible sur le site <http://www.who.int/foodsafety/publications/micro/feb2004/en/>. À sa 36^{ème} session, le CCFH est convenu de réviser le Code d'usages international recommandé en matière d'hygiène pour les aliments destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge, d'établir des critères microbiologiques concernant *E. sakazakii* et d'autres micro-organismes pertinents et d'opérer le plus rapidement possible. Pour faciliter la révision du code, il a été proposé d'axer le travail sur deux domaines:

- a) Poursuite de l'élaboration du modèle d'évaluation des risques

Situation actuelle

15. Un modèle souple doté de propriétés d'appui à la prise de décisions a été élaboré. Après des essais et un examen, ce modèle pourra être utilisé pour examiner différents scénarios, tels que définis par le groupe de gestion des risques.

16. Ces travaux permettront d'évaluer les risques liés à un certain nombre de scénarios différents. Ces évaluations seront examinées par le groupe de rédaction du Codex qui se réunira en novembre pour travailler à la révision du Code d'usages international recommandé en matière d'hygiène pour les aliments destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge.

- b) Établissement de critères microbiologiques

17. Cela permettra de sélectionner des critères microbiologiques en ce qui concerne certains micro-organismes et le plan d'échantillonnage approprié, et si possible, d'évaluer leur efficacité au moyen du modèle d'évaluation des risques.

Calendrier

18. L'objectif est que ces renseignements soient prêts avant la réunion du groupe de rédaction du Codex qui se déroulera au Canada en novembre 2004 et que les travaux du groupe de rédaction du Codex soient examinés de manière plus approfondie à la 37^{ème} session du CCFH en début 2005.

19. La question de la présence d'*E. Sakazakii* dans les préparations en poudre pour nourrissons a été brièvement abordée à l'Assemblée mondiale de la santé en 2004 et sera examinée plus en profondeur à la réunion du Conseil exécutif de l'OMS en janvier 2005.
